

RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, le 15 septembre 2009, s'est réuni, salle des mariages, le lundi 28 septembre 2009 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jacques BENOIT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM BENOIT – BITAUD - BLAIN – GAUTREAU - MESLIER – RAIMBAULT - ROY - SAVARIT – SOUCHET – MMES ARNAULT – BIRAUD – GENET NOIRAUT et TURPAULT

ABSENT EXCUSÉ : M. PROUST

SECRÉTAIRES DE SEANCE : MMES GENET et ARNAULT

APPROBATION DU PROCS-VERBAL :

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 28 août 2009, il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

EXAMEN DE L'A.P.S. DU PROJET ÉCOLE :

Mr le Maire présente au Conseil l'A.P.S. (Avant Projet Sommaire) du projet Ecole.

Deux solutions sont proposées pour l'école maternelle:

1. Conserver une partie de l'existant et après l'avoir réaménagé, construire au nord et au sud de ce bâtiment, les surfaces nécessaires à l'accueil des élèves,
2. Démolir l'existant et construire un bâtiment neuf mieux adapté, économe en énergie et ramené au niveau du sol de l'école élémentaire.

Le coût de cette construction, présenté par l'architecte (cabinet FARDIN), laisse apparaître une différence voisine de 2%.

Compte tenu des avantages d'une construction nouvelle: accessibilité, ordonnancement mieux adapté, bâtiment à faible consommation d'énergie, le conseil municipal se prononce en faveur d'une nouvelle construction, conforme au projet présenté.

EXAMEN DES PROPOSITIONS DE RESTAURATION DU BEFFROI :

Mr le Maire, accompagné de deux adjoints, indique au Conseil qu'ils se sont rendus sur un chantier de restauration d'un beffroi réalisé par l'entreprise GOUJEON.

Ils ont pu constater que les travaux réalisés ont permis une restauration du beffroi concluante.

Le Conseil décide d'arrêter son choix sur le devis de cette entreprise, qui comprend la restauration du beffroi et l'électrification de nouveaux moteurs pour un montant de 17 000€ TTC. Mr le Maire indique qu'un courrier sera adressé à cette entreprise pour le prévenir que ces travaux seront prévus dans le budget 2010, de réactualiser son devis et de prévoir la restauration des abat-sons.

CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL :

Mr le Maire informe qu'une délibération doit être prise afin de l'autoriser à signer la convention avec le SIGIL cadastre numérisé (partenaires associés : SIEDS, Communauté de Communes de l'Argentonnais, Syndicat du Val de Loire, SEOLIS).

Le conseil donne son accord.

RECRUTEMENT D'UN C.A.E. :

Mr le Maire informe le Conseil du recrutement d'un CAE : Mr Eric FAFIN à compter du 1^{er} octobre 2009, pour 24 heures/semaine, contrat d'une durée de six mois dans un premier temps et ce afin de soulager le personnel communal, étant précisé que 90 % de la rémunération est prise en charge par l'état.

Le Conseil donne son accord.

RÉVISION TARIFS COMMUNAUX :

Mr le Maire et le Conseil, après discussion, décident d'arrêter les différents tarifs communaux à dater du 1^{er} Janvier 2010 :

CANTINE :

Le prix passera à 2,30 €

GARDERIE :

- 1 enfant : 1,80 € le matin / 1,80 € le soir
- 2 enfants : 2,70 € le matin / 2,70 € le soir
- 3 enfants : 3,50 € le matin / 3,50 € le soir

CIMETIERE - CONCESSION DE TERRAIN (le M²) :

- concession 15 ans : 23,00 €
- concession 30 ans : 39,00 €
- concession 50 ans : 54,00 €

CIMETIERE - CONCESSION COLUMBARIUM (la case) :

- concession 15 ans : 99,00 €
- concession 30 ans : 199,00 €
- A chaque ouverture de porte : 43,00 €

DROIT DE PLACE: 16,00 €/jour

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES –ALBOTE- SALLE ST VINCENT

Mr le Maire et le Conseil, après discussion, souhaitent, pour cette année, conserver les mêmes prix pour la location de la salle des fêtes ,de l'albote et de la salle st vincent.

RÉVISION LOYER MÉDECIN :

A compter du 1^{er} Novembre 2009 et jusqu'au 31 octobre 2010, il sera procédé à l'augmentation du loyer concernant l'immeuble occupé par la doctoresse Mme Saint-Chamarand suivant les indices de révision.

Il passera à : 762,50 €

RÉVISION DES LOYERS Cour de la Mairie :

A compter du 1^{er} Octobre 2009 et jusqu'au 30 Septembre 2010, il sera procédé à l'augmentation des loyers locatifs « Cour de la Mairie » suivant les indices de révision.

Il passera à : 439,48 €

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Mr le Maire et le Conseil Municipal décident de fixer pour l'année 2009 le tarif des redevances concernant l'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications :

- 35.51 €/km d'artères en souterrain
- 47.34 €/km d'artères en aérien
- 23.67 € par m² au sol pour les installations.

Ainsi que la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité soit : $153 \text{ €} \times 785.90/670.40 = 179.36 \text{ €}$

FERMETURE D'UNE CLASSE :

Suite à la diminution du nombre des élèves du primaire, l'inspection académique a décidé la suppression d'un poste d'enseignant.

Mr le Maire propose d'adresser un courrier à l'inspection académique afin de leur signaler que le Conseil ne s'oppose pas à cette décision, mais déplore ces réajustements de dernière heure qui font peu de cas du personnel enseignant concerné.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Représentant des A.F.N. concernant le déplacement du monument aux morts.
Après discussion, ce déplacement semble au Conseil très problématique et susceptible de choquer la population. Le Conseil émet donc un avis défavorable.
- M. le Maire donne lecture d'un devis établi par la société SESAME concernant la maison Cour de la Mairie pour une cuisine aménagée (hotte, plaque de cuisson, évier et meuble d'angle) pour un montant de 3 379,00 € TTC pose comprise.
Après discussion, le Conseil donne son accord.
- Concernant la couleur des portes et des parties métalliques de la Salle Omnisports, M. Bitaud montre un nuancier.
Après réflexion, il est décidé que la couleur sera identique à celle de la salle des fêtes et les poutres lasurées en bois clair.
- **Remerciements** : M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements qui ont été adressées par :
 - ✓ La famille SORIN qui remercie le conseil pour le prêt de la salle de l'Albote lors du décès de Mr Clément SORIN.
 - ✓ M. et Mme TURPAULT qui remercient le Conseil pour leur soutien et les fleurs adressées lors du décès de Mme COUTANT-LUNETLes associations et organismes suivants:
 - ✓ La Maison Familiale rurale de St-Loup,
 - ✓ la Chambre des Métiers et de l'artisanat,
 - ✓ le Basket
 - ✓ la Maison Pour Tousqui remercient le conseil pour les subventions accordées.

**** Prochain conseil municipal : vendredi 23 octobre 2009 à 20 heures***